



The Paramedic Association  
of New Brunswick  
L'Association des paramédics  
du Nouveau-Brunswick  
www.panb.ca

## PANB Adopts the National Competency Framework for Paramedics, Replacing the NOCP and Aligns Regulation with New Brunswick's Fair Registration Practices in Regulated Professions Act

### What's Changing:



**NCFP + Education Program Standard adopted.** The PANB Board of Directors has unanimously approved the transition plan from the National Occupancy Competency Profile (NOCP) to the National Competency Framework for Paramedics (NCFP) and adopted the Education Program Standard as NB's new benchmark for education approval.



**Moratorium Lifted.** New education programs may now apply for approval, in line with provincial PETL policy and PANB regulations.



**Transitional Pathway for Current Programs.** Existing education programs will maintain transitional status while they meet requirements of the new standard. Participation in Accreditation Canada's Equal remains supported as a part of the approval process.



**Provincial Student Roster.** Later this year PANB is launching a roster of all paramedic students to improve workforce planning, clinical placement coordination, and direct communication with future registrants.

### Why It Matters:



**Fair and Expedited Registration.** Our regulations and education standard is now aligned to NB's *Fair Registration Practices in Regulated Professions Act*: clear criteria, expedited timelines, and objective decisions

that facilitate enhanced interprovincial mobility and internationally educated paramedics.



**Stronger Role in Primary Care.** As healthcare evolves, education continues to evolve. The NCFP explicitly supports paramedic integration in team-based primary care, community paramedic programs, and chronic disease management so New Brunswickers get the right care at the right time from the right practitioner.



**Respectful, Enhanced Care for Indigenous Peoples.** PANB will embed the Truth and Reconciliation Commission Calls to Action, cultural safety and trauma-informed care expectations into education standards and mandatory education, developed in partnership with Wolastoqey, Mi'kmaq, and Indigenous health partners.

## What Stays The Same:

**Scope and License.** This framework change does not by itself alter licensure levels, scopes of practice, or standards of practice. Subsequent changes will follow the usual regulatory and policy processes with appropriate consultation.

## Q&A

### **Q: *Why move from the NOCP to the NCFP?***

A: The NOCP is a 2011 description of roles, and struggles to represent current practice. The NCFP is competency based and better aligned with emerging practice, without changing existing practitioner license levels.

### **Q: *Does this change my scope or license today?***

A: No. The framework sets professional expectations and education standards, paving the way for optional degree programs. Any scope changes will follow separate regulatory and policy steps over the next 24 months.

### **Q: *How does this support interprovincial and international mobility of paramedics?***

A: The NCFP and new education standard is aligned with NB's Fair Registration Practices in Regulated Professions Act, reducing uncertainty and time to practice for foreign equivalency interprovincial applicants.

**Q: What are you doing on Indigenous health beyond words?**

A: We're embedding TRC Calls to Action and trauma-informed care into program approval and regulation, requiring Indigenous health learning outcomes and engaging Wolastoqey, Mi'kmaq, and Indigenous health advocates on actual curriculum enhancements.

**Q: Will Equal accreditation still count?**

A: Yes. The new PANB Education Standard exceeds the scope of the Equal standard. Programs can continue to enrol in the Equal accreditation process as an optional validation tool, as part of meeting the expectations of the new PANB Education Standard.

**Q: When can new programs apply?**

A: Now, the moratorium is lifted as of September 12<sup>th</sup>. PANB has an approval package with criteria and timelines for the new education standard available for our education partners.

## L'APNB adopte le Cadre national de compétences pour les paramédics, qui remplace le PNCP, et harmonise la réglementation avec la Loi sur les pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées du Nouveau-Brunswick.

### Ce qui change:



**Adoption du CNCP + de la Norme en matière de programmes de formation en paramédecine.** Le conseil d'administration de l'APNB a adopté à l'unanimité le plan de transition du Profil national des compétences professionnelles (PNCP) vers le Cadre national de compétences pour les paramédics (CNCP) et a adopté la Norme en matière de programmes de formation en paramédecine comme nouvelle référence pour l'approbation des programmes de formation au Nouveau-Brunswick.



**Levée du moratoire.** Les nouveaux programmes de formation peuvent dorénavant faire une demande d'approbation, conformément à la politique provinciale du ministère de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail et à la réglementation de l'APNB.



**Parcours de transition pour les programmes actuels.** Les programmes de formation existants conserveront leur statut transitoire jusqu'à ce qu'ils répondent aux exigences de la nouvelle norme. La participation au programme EQual d'Agrément Canada continue d'être reconnue.



**Registre provincial des étudiants.** Plus tard cette année, l'APNB lancera un registre de tous les étudiants en paramédecine afin d'améliorer la planification de la main-d'œuvre, la coordination des stages cliniques et la communication directe avec les futurs inscrits.

## Pourquoi est-ce important?



**Inscription équitable, rapide et transparente.** Nos règlements et nos normes en matière de formation sont désormais alignés sur *la Loi sur les pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées* du Nouveau-Brunswick : des critères clairs, des délais accélérés et des décisions objectives qui facilitent la mobilité interprovinciale et l'intégration des paramédics formés à l'étranger.



**Rôle accru en soins primaires.** Avec l'évolution des soins de santé, la formation doit elle aussi emboîter le pas. Le CNCP soutient explicitement l'intégration des paramédics au sein des équipes en soins primaires, les programmes de paramédecine communautaire et la gestion des maladies chroniques afin que les Néo-Brunswickois reçoivent les soins appropriés au bon moment et par le bon praticien.



**Des soins respectueux et plus sécuritaires pour les peuples autochtones.** L'APNB intégrera les Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, la sécurité culturelle et les attentes en matière de soins tenant compte des traumatismes dans les normes de formation et la formation continue obligatoire, élaborées en partenariat avec les Wolastoqey, les Mi'kmaq et les partenaires autochtones dans le domaine de la santé.

## Ce qui reste inchangé:

Ce changement de cadre ne modifie en soi ni les niveaux d'autorisation à exercer, ni les champs d'activité, ni les normes de pratique. Les changements ultérieurs seront conformes aux processus réglementaires et aux politiques habituels, avec les consultations appropriées.

## Q&R

**Q : Pourquoi passer du PNCP au CNCP ?**

**R :** Le PNCP est une description des rôles et des difficultés datant de 2011 qui

visé à représenter les pratiques actuelles. Le CNCP est axé sur les compétences et mieux adapté aux pratiques émergentes, sans modifier les niveaux de pratique existants des praticiens.

**Q : Cela modifie-t-il mon champ d'exercices ou ma licence actuelle ?**

R : Non. Le cadre définit les attentes professionnelles et les normes de formation, ouvrant la voie à des programmes d'études optionnels de niveau universitaire. Toute modification aux champs d'exercice fera l'objet de mesures réglementaires ou de politiques distinctes au cours des 24 prochains mois.

**Q : Comment cela favorise-t-il la mobilité interprovinciale et internationale des paramédics ?**

R : Le CNCP et la nouvelle norme de formation sont alignés sur la *Loi sur les pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées* du Nouveau-Brunswick, ce qui réduit l'incertitude et le délai d'accès à la pratique pour les candidats interprovinciaux ou étrangers ayant une équivalence.

**Q : Que faites-vous concrètement pour la santé des Autochtones, au-delà des mots ?**

R : Nous intégrons les Appels à l'action de la CVR et les soins tenant compte des traumatismes dans l'approbation et la réglementation des programmes de formation, en exigeant des résultats d'apprentissage en matière de santé autochtone et en impliquant les défenseurs de la santé des Wolastoqey, des Mi'kmaq et des Autochtones dans l'amélioration concrète des programmes.

**Q : L'accréditation EQual sera-t-elle toujours valable ?**

R : Oui. Les programmes peuvent continuer à utiliser EQual tout en respectant la nouvelle norme provinciale afin d'obtenir l'approbation complète.

**Q : À quel moment les nouveaux programmes peuvent-ils faire une demande d'approbation ?**

R : Dès maintenant. Le moratoire est levé depuis le 12 septembre 2025. Le programme complet d'approbation de l'APNB, qui renferme l'ensemble des critères et des délais pour la nouvelle norme de formation, est à la disposition de nos partenaires éducatifs.